



Berne, le 16 mai 2018

Communiqué de presse n° 1147

## **Améliorer l'accessibilité du réseau postal rapidement**

*Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) accueille favorablement les recommandations publiées aujourd'hui, sur l'accessibilité du réseau postal. Les nouveaux critères proposés, fixés au niveau cantonal, apporteront une amélioration significative par rapport à la situation actuelle. La Poste devra ainsi maintenir un réseau comprenant de nombreux points d'accès. En outre, la nouvelle planification, prévue entre la Poste et les cantons, permettra une meilleure coordination des prestations de base. Le SAB attend du Conseil fédéral qu'il mette en œuvre ces recommandations sans délai.*

Au cours de l'automne 2017, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a créé un groupe de travail chargé de définir de nouveaux critères, quant à l'accessibilité du réseau postal. La Conseillère fédérale réagissait ainsi à plusieurs interventions parlementaires. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) a critiqué, à plusieurs reprises, le fait que les critères actuels d'accessibilité ne constituaient qu'une moyenne nationale et ne donnaient aucune information quant aux prestations fournies dans les cantons et les communes. Le rapport publié aujourd'hui confirme que les critères d'accessibilité ne sont pas respectés dans quatre cantons ruraux (AI, AR, OW et FR).

### **Mesurer l'accessibilité au niveau cantonal**

Le SAB se réjouit du fait que l'accessibilité soit désormais mesurée à un niveau inférieur, en l'occurrence au niveau cantonal. Cependant, dans les grands cantons, tels que Berne, les Grisons et le Valais, l'accessibilité au niveau cantonal n'est pas vraiment pertinente, par rapport aux conditions locales. C'est pourquoi le SAB s'est prononcé en faveur de mesures au niveau régional. Cette préoccupation est en partie contenue par la planification prévue entre la Poste et les cantons. En mesurant l'accessibilité au niveau cantonal, la Poste devra continuer à maintenir un dense réseau de points d'accès, afin de se conformer aux exigences légales. Comme la Poste doit combler les lacunes dans les cantons, les coûts supplémentaires pourraient atteindre au maximum 6 millions de francs par an. Cette somme est négligeable par rapport au bénéfice consolidé de La Poste Suisse (420 millions de francs suisses en 2017).

### **Mieux coordonner la planification**

Le projet de dialogue et de planification entre la Poste et les cantons constitue une nouveauté importante. La Poste est ainsi tenue de coordonner sa planification à long terme avec les cantons. Pour les cantons, cela signifie qu'ils devront déterminer leurs besoins en matière de services de base, par le biais de leurs plans directeurs. Grâce à cet

outil de planification, il sera aussi possible d'intégrer des échelons inférieurs, (grâce aux conférences régionales, pour le cas du canton de Berne). De ce fait, les besoins régionaux seront aussi pris en considération. Il s'agit là d'une étape importante vers une planification intégrée des services de base au niveau régional, comme le réclame depuis longtemps le SAB<sup>1</sup>.

### **Améliorer le trafic des paiements**

Les propositions du groupe de travail visent à harmoniser les exigences d'accessibilité pour le service postal de base et pour les opérations de paiement. Jusqu'à présent, différentes valeurs s'appliquaient : 20 minutes pour les services postaux et 30 minutes pour le trafic des paiements. Cette harmonisation des valeurs d'accessibilité, qui devra être réalisée au niveau cantonal, représente également une amélioration significative par rapport à la situation actuelle.

### **Effectuer régulièrement des évaluations**

Pour remplir sa tâche, le groupe de travail s'est basé sur une enquête menée auprès des clients de la Poste. Cette enquête a clairement démontré que les régions de montagne et les espaces ruraux sont particulièrement touchés par la restructuration du réseau postal et que les agences ne constituent qu'une alternative limitée, par rapport aux offices postaux traditionnels. Le SAB est donc d'avis que les sondages auprès de la clientèle doivent être menés régulièrement et qu'il faut améliorer les prestations fournies par les agences. D'autre part, les exigences en matière d'accessibilité devraient être examinées périodiquement et discutées au sein d'un groupe d'accompagnement, comme proposé dans les recommandations du rapport. Cet examen périodique permettrait de s'assurer que les derniers développements, comme l'évolution des besoins de la clientèle et/ou des nouvelles opportunités techniques, soient prises en considération.

### **Mise en œuvre immédiate des recommandations**

Les recommandations du groupe de travail indiquent clairement que la Suisse doit disposer d'un dense réseau d'offices et d'agences postales. Au cours des dernières années, certaines régions ont connu un affaiblissement du service postal ; cette évolution doit être corrigée sur la base des recommandations du groupe de travail. Le SAB attend du Conseil fédéral qu'il s'occupe sans délai des adaptations prévues dans le cadre de la législation postale. Cela permettrait ainsi de soulager les communes durement touchées par la transformation forcée du réseau postal.

### **Renseignements complémentaires :**

- Thomas Egger, Conseiller national et Directeur du SAB, Tél. 031 382 10 10

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet : motion Egger 17.3660 - Projet modèle pour le service universel et résultat du projet INTESI (Integrated territorial strategies for services of general interest)

<http://www.alpine-space.eu/projects/intesi/en/home>